

Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

Communiqué en date du 24 MARS 2017

**NOUVELLES MODALITES DE DELIVRANCE DE CARTES  
NATIONALES D'IDENTITÉ  
PLAN « Préfectures nouvelle génération »**

**A compter du 28 MARS 2017**, dans le cadre du dispositif de modernisation et de sécurisation des titres, **les nouvelles demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront dorénavant à déposer dans une mairie de votre choix équipée d'un Dispositif de Recueil (DR) (la plus près de notre commune étant TOUL).**

Nous tenons à votre disposition la liste des mairies équipées du DR de Meurthe-et-Moselle.

La Mairie de Chaudeney continuera à vous assister -si vous le souhaitez- dans la rédaction du formulaire de demande de CNI et vérifier les justificatifs à joindre à votre demande.

Comme pour les passeports, **vous devrez prendre rendez-vous auprès de la mairie ayant un DR.**

**Sites Internet utiles :**

-site dédié du Ministère Intérieur : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

-site du service public : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

-site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

-site de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle :

[www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)

Le Maire  
E. PAYEUR